

AXE 6

Inclusion

**Renforcer les dispositifs
de l'école inclusive et
améliorer leur coordination**



Malgré les grandes avancées législatives et institutionnelles (loi du 11 février 2005, circulaires sur l'école inclusive, développement des PIAL, des PAS...) et le fort engagement de l'académie au plus près des territoires, les familles se heurtent encore trop souvent à un véritable itinéraire administratif et éducatif complexe et exigeant : démarches peu intuitives, manque d'informations claires, réponses tardives ou inadéquates, coordination insuffisante entre les structures scolaires, médico-sociales et administratives.

Du côté des équipes éducatives, les enseignants expriment un besoin croissant de formation, de repères clairs et de soutien dans la mise en œuvre des adaptations pédagogiques, face à la diversité des situations rencontrées en classe et à la complexité des dispositifs existants.

Dans ce contexte, l'accompagnement de chaque élève, quel que soit son profil, son handicap ou ses besoins éducatifs particuliers (EBEP), pour favoriser un parcours scolaire fluide, adapté et épanouissant, reste un défi majeur qui mobilise à la fois les personnels de l'Éducation nationale, les familles, les partenaires de santé et les structures médico-sociales.

Il s'agit ainsi de dépasser la juxtaposition de dispositifs pour construire une véritable culture de l'inclusion à l'échelle des établissements, des bassins de formation et de l'académie et permettre une accessibilité universelle aux savoirs scolaires, aux espaces et aux autres.





Élèves

Familles

Partenaires

Inclusion

Coordination

Formation

Parcours

Accompagnement

Accessibilité

Ressources

Aménagement

Labellisation

AXE 6

Inclusion

Renforcer les dispositifs de l'école inclusive et améliorer leur coordination



Objectif 1

Assurer l'inclusion et la scolarisation de tous les élèves en adaptant les pratiques pédagogiques et en mettant en place des parcours personnalisés



Objectif 2

Renforcer la coordination entre les acteurs éducatifs, médico-sociaux et les familles pour une prise en charge efficace et harmonieuse des élèves à besoins spécifiques



Objectif 3

Former les enseignants, les AESH et les personnels éducatifs aux pratiques inclusives et aux pédagogies adaptées



Objectif 4

Améliorer l'identification et le suivi des élèves en difficulté grâce à des outils de repérage plus rapides et précis, ainsi qu'une meilleure fluidité des parcours



Objectif 5

Aménager l'environnement scolaire pour le rendre plus accessible, accueillant et adapté à la diversité des besoins des élèves

État des lieux

- 3.91% des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire
- 34.3% des élèves notifiés pour un accompagnement par un AESH
- 1410 LPI
- 57 dispositifs d'inclusion (ULIS, UEMA, UEEA et DAR)

Indicateurs

- Nombre de dispositifs d'accompagnement
- Diversité des outils numériques spécifiques
- Nombre de LPI
- Nombre d'élèves tuteurs
- Nombre d'élèves ayant intégré des dispositifs d'écoute et d'apaisement
- Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire
- Part d'élèves notifiés pour une scolarisation dans un dispositif d'accompagnement

OBJECTIF 1 - ASSURER L'INCLUSION ET LA SCOLARISATION DE TOUS LES ÉLÈVES EN ADAPTANT LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES ET EN METTANT EN PLACE DES PARCOURS PERSONNALISÉS

Actions



Actions académiques à mettre en œuvre

Action 1 - Mieux adapter les pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins individuels des élèves

Action 2 - Mettre en place des parcours personnalisés pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)

Action 3 - Favoriser l'inclusion des élèves en classe ordinaire

Action 4 - Créer un environnement inclusif et bienveillant au sein de la classe



Partenaires associés

- Parents
- MDPH
- ARS
- Collectivité de Corse
- Communes
- Structures médico-sociales
- Canopé
- Université/INSPÉ
- Centre de Ressources Autisme
- Associations
- CMP



Pour aller plus loin : vos ressources

- <https://www.ac-corse.fr/le-service-public-de-l-ecole-inclusive-122015>
- <https://www.education.gouv.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-1022>
- <https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>
- <https://eduscol.education.fr/1230/cap-ecole-inclusive>
- <https://www.education.gouv.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-textes-de-reference-et-rapports-7358>
- <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2024-2025-assurer-l-accessibilite-de-l-ecole-pour-tous-414990>
- <https://www.education.gouv.fr/etre-accompagnant-des-eleves-en-situation-de-handicap-aesh-12188>

OBJECTIF 1 - ASSURER L'INCLUSION ET LA SCOLARISATION DE TOUS LES ÉLÈVES EN ADAPTANT LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES ET EN METTANT EN PLACE DES PARCOURS PERSONNALISÉS



Actions académiques à mettre en œuvre

Action 1 - Mieux adapter les pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins individuels des élèves

- Adopter des outils de différenciation pédagogique : groupes de besoin, tutorat, adaptation des supports et rythmes d'apprentissage.
- Mettre en place des pratiques pédagogiques inclusives avec des adaptations spécifiques.
- Encourager l'utilisation d'outils numériques pour compenser les difficultés d'apprentissage avec l'appui des référents numériques.

Action 2 - Mettre en place des parcours personnalisés pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP)

- Identifier les dispositifs d'accompagnement les plus appropriés (PPS, PAI, PAP, PPRE) en lien étroit avec les familles et les partenaires de santé.
- Formaliser les parcours scolaires dans le Livret de Parcours Inclusif (LPI).
- Proposer un accompagnement régulier en fonction des besoins évolutifs de chaque élève.
- Créer des ULIS lycées garantissant une orientation choisie et une insertion réussie.

Action 3 – Favoriser l'inclusion des élèves en classe ordinaire

- Permettre un travail en petits groupes différenciés ou par niveaux de compétences pour répondre aux besoins des élèves.
- Mettre en place des temps d'enseignement co-animés (co-enseignement) pour croiser les approches pédagogiques.
- Promouvoir le tutorat entre élèves pour renforcer la coopération et l'entraide.

Action 4 - Créer un environnement inclusif et bienveillant au sein de la classe

- Sensibiliser les élèves à la diversité et au handicap à travers des campagnes, ateliers ou témoignages.
- Promouvoir l'entraide et la bienveillance au sein de la classe et de l'établissement.
- Mettre en place des espaces d'apaisement et d'écoute pour les élèves en grande difficulté (dispositif d'auto-régulation, espace d'écoute, bureau d'aide rapide, ...).

État des lieux

- 99% taux de couverture des notifications ULIS
- 0.5 % d'élèves en situation de handicap sans solution de scolarisation
- 3 PAS

Indicateurs

- Nombre d'élèves en attente de place dans les établissements scolaires du médico-social
- Taux d'élèves en situation de handicap sans solution de scolarisation
- Taux de couverture des notifications ULIS (premier et second degrés)
- Nombre de PAS
- Répartition géographique des dispositifs d'accompagnement

OBJECTIF 2 - RENFORCER LA COORDINATION ENTRE LES ACTEURS ÉDUCATIFS, MÉDICO-SOCIAUX ET LES FAMILLES POUR UNE PRISE EN CHARGE EFFICACE ET HARMONIEUSE DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES

Actions



Actions académiques à mettre en œuvre

Action 1 - Structurer les échanges entre les acteurs autour des élèves à besoins spécifiques

Action 2 - Améliorer la communication avec les familles et les partenaires

Action 3 - Renforcer les liens avec les professionnels spécialisés

Action 4 - Mettre en place des outils communs de suivi partagés



Partenaires associés

- Parents
- MDPH
- ARS
- Collectivité de Corse
- Communes
- Structures médico-sociales
- Canopé
- Université/INSPÉ
- Centre de Ressources Autisme
- Associations
- CMP



Pour aller plus loin : vos ressources

- <https://www.ac-corse.fr/le-service-public-de-l-ecole-inclusive-122015>
- <https://www.education.gouv.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-1022>
- <https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>
- <https://eduscol.education.fr/1230/cap-ecole-inclusive>
- <https://www.education.gouv.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-textes-de-referance-et-rapports-7358>
- <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2024-2025-assurer-l-accessibilite-de-l-ecole-pour-tous-414990>
- <https://www.education.gouv.fr/etre-accompagnant-des-eleves-en-situation-de-handicap-aesh-12188>

OBJECTIF 2 - RENFORCER LA COORDINATION ENTRE LES ACTEURS ÉDUCATIFS, MÉDICO-SOCIAUX ET LES FAMILLES POUR UNE PRISE EN CHARGE EFFICACE ET HARMONIEUSE DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES



Actions académiques à mettre en œuvre

Action 1 - Structurer les échanges entre les acteurs autour des élèves à besoins spécifiques

- Mettre en place systématiquement des équipes éducatives et de suivi de scolarisation.
- Organiser régulièrement des conseils de maîtres (écoles) ou des conseils pédagogiques. (collèges/lycées) pour coordonner les suivis.
- Créer des groupes de travail interdisciplinaires pour anticiper et planifier les adaptations.
- Partager une cartographie des acteurs à intégrer aux espaces numériques de travail des établissements.
- Rendre les sigles utilisés dans le champ de l'inclusion accessibles à tous (glossaire).

Action 2 - Améliorer la communication avec les familles et les partenaires

- Développer la coéducation avec les parents via des réunions d'information et de suivi.
- Renforcer la communication entre les établissements médico-sociaux, la MDPH, les professionnels de santé et les familles.
- Formaliser les protocoles administratifs et pédagogiques à destination des familles.
- Créer un livret d'accompagnement à destination des familles et des enseignants.

Action 3 – Renforcer les liens avec les professionnels spécialisés

- Travailler en étroite collaboration avec les RASED, SESSAD, CMP, orthophonistes, ergothérapeutes, EMAS...
- Organiser des temps de concertation avec les partenaires extérieurs pour harmoniser les actions.
- Améliorer l'articulation entre les PAS, PIAL, AESH et enseignants référents.
- Renforcer les temps de travail commun avec la MDPH, les professionnels de santé et du médico-social.

Action 4 - Mettre en place des outils communs de suivi partagés

- Déployer un espace numérique pour centraliser les informations, bilans et documents partagés.
- Créer des fiches de suivi positives en fonction du handicap et des besoins de chaque élève permettant d'évaluer les progrès.

État des lieux

- 27.1 % d'élèves notifiés pour une scolarisation avec appui d'une ULIS dans le 1er degré
- 25 % d'élèves notifiés pour une scolarisation avec appui d'une ULIS dans le 2nd degré

Indicateurs

- Nombre de personnels formés sur le champ du handicap
- Nombre d'enseignants spécialisés
- Nombre de tutorats ou de parrainage des AESH
- Nombre de temps de co-formation
- Fréquence des réunions du groupe référents école inclusive
- Part des élèves notifiés pour un accompagnement humain

OBJECTIF 3 - FORMER LES ENSEIGNANTS, LES AESH ET LES PERSONNELS ÉDUCATIFS AUX PRATIQUES INCLUSIVES ET AUX PÉDAGOGIES ADAPTÉES

Actions



Actions académiques à mettre en œuvre

Action 1 - Renforcer la formation initiale et continue sur l'inclusion scolaire

Action 2 - Renforcer les compétences professionnelles des AESH pour mieux accompagner les élèves

Action 3 - Développer une culture de travail collaboratif au sein des équipes éducatives

Action 4 - Intégrer les outils numériques et les ressources adaptées dans les pratiques



Partenaires associés

- Parents
- MDPH
- ARS
- Collectivité de Corse
- Communes
- Structures médico-sociales
- Canopé
- Université/INSPÉ
- Centre de Ressources Autisme
- Associations
- CMP



Pour aller plus loin : vos ressources

- <https://www.ac-corse.fr/le-service-public-de-l-ecole-inclusive-122015>
- <https://www.education.gouv.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-1022>
- <https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>
- <https://eduscol.education.fr/1230/cap-ecole-inclusive>
- <https://www.education.gouv.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-textes-de-reference-et-rapports-7358>
- <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2024-2025-assurer-l-accessibilite-de-l-ecole-pour-tous-414990>
- <https://www.education.gouv.fr/etre-accompagnant-des-eleves-en-situation-de-handicap-aesh-12188>

OBJECTIF 3 - FORMER LES ENSEIGNANTS, LES AESH ET LES PERSONNELS ÉDUCATIFS AUX PRATIQUES INCLUSIVES ET AUX PÉDAGOGIES ADAPTÉES



Actions académiques à mettre en œuvre

Action 1 - Renforcer la formation initiale et continue sur l'inclusion scolaire

- Généraliser la formation continue pour les enseignants sur les troubles DYS, le TDAH, la gestion des émotions et la différenciation.
- Assurer une meilleure formation initiale des enseignants et des AESH sur la prise en charge des EBEP.
- Sensibiliser les personnels à la diversité, au handicap et à la coéducation.

Action 2 - Renforcer les compétences professionnelles des AESH pour mieux accompagner les élèves

- Renforcer la formation et la montée en compétences des AESH sur les troubles spécifiques et les gestes adaptés.
- Mettre en place un tutorat ou parrainage entre AESH expérimentés et nouveaux accompagnants.
- Clarifier les rôles et responsabilités des AESH dans l'équipe éducative.

Action 3 – Développer une culture de travail collaboratif au sein des équipes éducatives

- Organiser régulièrement des temps de co-formation entre enseignants, AESH, médecins et infirmiers scolaires, psychologues et partenaires.
- Favoriser les temps de mutualisation, d'expériences et de bonnes pratiques inclusives.
- Mettre en place un groupe référent « école inclusive » dans chaque établissement.

Action 4 - Intégrer les outils numériques et les ressources adaptées dans les pratiques

- Former les personnels à l'utilisation d'outils numériques spécifiques pour compenser les troubles d'apprentissage.
- Créer des ressources communes accessibles à tous les membres de l'équipe pédagogique.
- Former les référents numériques chargés de l'accompagnement à l'utilisation d'outils inclusifs et de l'IA.

État des lieux

- 2.6 % des élèves ont bénéficié d'une visite médicale dans leur 6ème année
- 85% des élèves ont bénéficié d'un dépistage infirmier dès la 12ème année

Indicateurs

- Nombre de visites médicales et de dépistages
- Nombre de carnets de suivi
- Fréquence des liaisons inter-cycles
- Indicateurs scolaires, sociaux et de bien-être

OBJECTIF 4 - AMÉLIORER L'IDENTIFICATION ET LE SUIVI DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ GRÂCE À DES OUTILS DE REPÉRAGE PLUS RAPIDES ET PRÉCIS, AINSI QU'UNE MEILLEURE FLUIDITÉ DES PARCOURS

Actions



Actions académiques à mettre en œuvre

Action 1 - Optimiser le repérage précoce des élèves en difficulté

Action 2 - Mettre en œuvre un suivi personnalisé de chaque élève

Action 3 - Faciliter la transition entre les cycles et les structures

Action 4 - Suivre l'efficacité des mesures inclusives mises en place



Partenaires associés

- Parents
- MDPH
- ARS
- Collectivité de Corse
- Communes
- Structures médico-sociales
- Canopé
- Université/INSPÉ
- Centre de Ressources Autisme
- Associations
- CMP



Pour aller plus loin : vos ressources

- <https://www.ac-corse.fr/le-service-public-de-l-ecole-inclusive-122015>
- <https://www.education.gouv.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-1022>
- <https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>
- <https://eduscol.education.fr/1230/cap-ecole-inclusive>
- <https://www.education.gouv.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-textes-de-referance-et-rapports-7358>
- <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2024-2025-assurer-l-accessibilite-de-l-ecole-pour-tous-414990>
- <https://www.education.gouv.fr/etre-accompagnant-des-eleves-en-situation-de-handicap-aesh-12188>

OBJECTIF 4 - AMÉLIORER L'IDENTIFICATION ET LE SUIVI DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ GRÂCE À DES OUTILS DE REPÉRAGE PLUS RAPIDES ET PRÉCIS, AINSI QU'UNE MEILLEURE FLUIDITÉ DES PARCOURS



Actions académiques à mettre en œuvre

Action 1 - Optimiser le repérage précoce des élèves en difficulté

- Organiser des visites médicales et des dépistages systématiques au sein de l'établissement.
- Diffuser une enquête sur l'inclusivité pour recueillir les besoins perçus par les équipes et les élèves.
- Établir des synthèses de classe pour identifier rapidement les élèves à besoins spécifiques.

Action 2 - Mettre en œuvre un suivi personnalisé de chaque élève

- Créer des fiches d'axes de progrès et des carnets de suivi pour les élèves EBEP permettant aux parents d'accompagner leur enfant.
- Évaluer et ajuster les dispositifs de suivi individualisé (PPRE, PAP, PPS, PAI).
- Mettre en place un accompagnement ajusté et évolutif avec des bilans réguliers.

Action 3 – Faciliter la transition entre les cycles et les structures

- Améliorer la communication entre les établissements (écoles, collèges, lycées) pour préparer les transitions.
- Organiser des conseils pédagogiques inter-degrés avec les équipes de liaison.
- Accompagner les élèves déscolarisés pour raisons médicales à l'aide de dispositifs adaptés.

Action 4 - Suivre l'efficacité des mesures inclusives mises en place

- Mettre en place des comités de suivi associant les familles, les enseignants, les AESH et les partenaires.
- Évaluer les projets inclusifs et dispositifs d'auto-régulation pour les ajuster au fil du temps.
- Utiliser des indicateurs de progression pour mesurer l'impact des actions mises en œuvre.

État des lieux

- 2.4% des élèves notifiés pour la mise à disposition de matériel adapté dans le 1er degré
- 16.6 % des élèves notifiés pour la mise à disposition de matériel adapté dans le 2nd degré
- 75.8 % de taux de couverture des prescriptions de mise à dispositions

Indicateurs

- Nombre d'élèves bénéficiant de matériel adapté
- Délai moyen de délivrance de matériel pédagogique adapté
- Nombre de locaux aménagés
- Nombre d'établissements scolaires labellisés « Établissement scolaire inclusif »

OBJECTIF 5 - AMÉNAGER L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE POUR LE RENDRE PLUS ACCESSIBLE, ACCUEILLANT ET ADAPTÉ À LA DIVERSITÉ DES BESOINS DES ÉLÈVES

Actions



Actions académiques à mettre en œuvre

Action 1 - Adapter les locaux et les espaces scolaires pour garantir l'accessibilité à tous

Action 2 - Développer un environnement numérique inclusif et accessible

Action 3 - Favoriser une organisation spatiale qui soutient l'inclusion

Action 4 - Développer une culture de l'inclusion au sein de chaque établissement scolaire



Partenaires associés

- Parents
- MDPH
- ARS
- Collectivité de Corse
- Communes
- Structures médico-sociales
- Canopé
- Université/INSPÉ
- Centre de Ressources Autisme
- Associations
- CMP



Pour aller plus loin : vos ressources

- <https://www.ac-corse.fr/le-service-public-de-l-ecole-inclusive-122015>
- <https://www.education.gouv.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-1022>
- <https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>
- <https://eduscol.education.fr/1230/cap-ecole-inclusive>
- <https://www.education.gouv.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-textes-de-reference-et-rapports-7358>
- <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2024-2025-assurer-l-accessibilite-de-l-ecole-pour-tous-414990>
- <https://www.education.gouv.fr/etre-accompagnant-des-eleves-en-situation-de-handicap-aesh-12188>

OBJECTIF 5 - AMÉNAGER L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE POUR LE RENDRE PLUS ACCESSIBLE, ACCUEILLANT ET ADAPTÉ À LA DIVERSITÉ DES BESOINS DES ÉLÈVES



Actions académiques à mettre en œuvre

Action 1 - Adapter les locaux et les espaces scolaires pour garantir l'accessibilité à tous

- Planifier les travaux pour la mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) dans les établissements en lien avec les collectivités territoriales.
- Réorganiser les salles de classe pour permettre des déplacements fluides et l'utilisation de matériel spécifique.
- Créer des espaces d'apaisement et de gestion du stress (SAS, coins d'écoute) pour accueillir les élèves en situation de crise ou d'anxiété.
- Aménager les espaces extérieurs (cours, couloirs, escaliers) pour favoriser l'autonomie des élèves à mobilité réduite.

Action 2 - Développer un environnement numérique inclusif et accessible

- Équiper les salles en matériel numérique adapté (ordinateurs avec logiciels spécifiques, tablettes, casques audio, claviers adaptés).
- Mettre en place des espaces de visioconférence pour assurer la continuité pédagogique à distance, notamment pour les élèves déscolarisés pour raisons médicales.
- Déployer une plateforme numérique inclusive pour centraliser les ressources pédagogiques, outils de suivi et supports différenciés.

Action 3 – Favoriser une organisation spatiale qui soutient l'inclusion

- Aménager les classes en îlots ou en zones de travail pour permettre des regroupements différenciés selon les besoins.
- Créer des espaces fonctionnels spécifiques pour les AESH (zones de repli, points de coordination, matériel dédié).
- Adapter les lieux d'accueil (salles d'étude, CDI, cantines) pour qu'ils soient accessibles et agréables à tous les élèves.
- Favoriser l'installation de dispositifs sensoriels (éclairage tamisé, mobilier ergonomique, outils visuels, sonneries ...) pour les élèves ayant des troubles neuro-développementaux.

Action 4 - Développer une culture de l'inclusion au sein de chaque établissement scolaire

- Organiser des campagnes de sensibilisation à l'accessibilité et au handicap visibles dans l'espace scolaire.
- Créer un environnement valorisant la diversité (expositions, affichages, témoignages d'élèves, portraits de parcours).
- Engager l'ensemble de la communauté éducative dans une démarche de labellisation « Établissement scolaire inclusif ».



Chard
your
Lucke